



Office de tourisme intercommunal
Archipel de Thau destination Méditerranée

Comité de direction du 09 FEVRIER 2023

PROCES-VERBAL

La convocation ainsi que l'ordre du jour, le rapport de séance et les pièces annexes ont été adressés aux membres le 03.02.2023 par courriel.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du comité de direction du 16/12/2022
2. Présentation du bilan d'activité 2022 de l'OTI
3. Présentation du rapport d'orientation budgétaire - Approbation du débat d'orientation budgétaire 2022
4. Candidature de la ville de Marseillan au label Famille Plus
5. Décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction dans le cadre de sa délégation de compétences
6. Questions diverses

La séance est ouverte par Kelvine GOUVERNAYRE, vice-présidente de l'Office intercommunal.

La séance est ouverte à 18h00.

L'an deux mille vingt-trois, le 09 février,

Le Comité de direction de l'office de tourisme intercommunal Archipel de Thau destination Méditerranée s'est réuni à 18h, en salle Sud de Sète agglomération méditerranée – 4 avenue d'Aigues – 34110 FRONTIGNAN, sous présidence de Madame Kelvine GOUVERNAYRE, vice-présidente de l'office de tourisme intercommunal nommé Sète Archipel de Thau Méditerranée (EPIC).

Etaient présents (19) :

- **Collège des représentants de la communauté d'agglomération**

Membres titulaires : Brigitte LANET, Kelvine GOUVERNAYRE, Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Marie PEREZ, Claudia AZAIS NEGRI, Vanessa CARUSO, Joliette COSTE, Alain VIDAL, Josian RIBES

Membres suppléants : Eddy DORLEANS, Claude MERIEAU, Francis HERNANDEZ

- **Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglomération méditerranée**

Membres titulaires : Mickaël SEBBANE, Sabrina RICARD RIPPOL, Paul-François HOUVION, Christophe MIRON, Andy DEGUY, Mathieu MAUREL, Cathy DUMAS

Membres suppléants :

Etaient absents représentés (7) :

- **Collège des représentants de la communauté d'agglomération**

Membres titulaires : Michel ARROUY donne pouvoir à Kelvine GOUVERNAYRE, Jean-Louis MOLTO donne pouvoir à Josian RIBES, François COMMEINHES donne pouvoir à Joliette COSTE, Magali FERRIER donne pouvoir à Alain VIDAL

Membres suppléants : -

- **Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglomération méditerranée**

Membres titulaires : Caroline SALA donne pouvoir à Alain DEGUY, Kelly BEVAN donne pouvoir à Cathy DUMAS, Aurélie BELTRA donne pouvoir à Mathieu MOREL

Membres suppléants : -

Etaient absents (34) :

- **Collège des représentants de la communauté d'agglomération**

Membres titulaires : Geneviève FEUILLASSIER, Angel FERNANDEZ, Jean-Guy MAJOUREL, Florence SANCHEZ, Fabienne BATTINELLI, Barbara DEMAREST,

Membres suppléants : Fabien NEBOT, Valérie MAILLARD, Séverine JEAN, Sylvie MARTI, Anaïs VEYRAT, Eve GIMENEZ-SILVA, Cédric RAJA, Jacques DE LA TORRE, Céline BOURELLY

- **Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglomération méditerranéenne**

Membres titulaires : Alain MAURIN, Yoni RAGONERI, Olivier CARMES, Sandrine MINI, Laurent ARCELLA, Jean-Pierre LAFALLA

Membres suppléants : Thierry GIGNOUX, Nicolas GAZATS, Déborah VIALAS, Eléonor de GAUDART D'ALLAINES, Didier CALAS, Denis IGERT, Wolfgang IDIRI, Pierre-Yves ROUILLE, Alexandre CESSATEUR, Jean-Christophe TREAL, Marie-Claire DURAND, Olivier GANIVENQ, Claire PHILIPPE

Etait invité et excusé :

Monsieur Armand TURPIN , trésorier principal de Service de Gestion Comptable Littoral

TOTAL DE VOTANTS (26)

DELIBERATIONS

1. Approbation du compte-rendu du comité de direction du 16/12/22

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE présente le compte-rendu du dernier comité de direction adressé préalablement pour lecture.

Les membres présents :

Approuvent le compte-rendu du comité de direction du 16 décembre 2022

à l'unanimité – 26 voix pour

2. Présentation du bilan d'activité de l'OTI 2022

Madame Kelvine GOUVERNAYRE, vice-présidente de l'office de tourisme intercommunal Archipel de Thau destination Méditerranée (EPIC), s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Nous portons à votre connaissance le bilan d'activité 2022 retraçant les actions menées conformément aux objectifs initialement fixés dans le projet d'activité.

Compte tenu de ces divers éléments, les membres :

Preignent acte du bilan d'activité 2022 tel que présenté.

3. Présentation du rapport d'orientation budgétaire – Approbation du débat d'orientation budgétaire 2023

Madame Kelvine GOUVERNAYRE, vice-présidente de l'office de tourisme intercommunal Archipel de Thau destination Méditerranée (EPIC), s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Considérant l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe), disposant que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans

les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de notre établissement public à caractère industriel et commercial a été établi pour servir de support au débat.

Après avoir présenté les orientations budgétaires 2023, le débat est ouvert.

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

Prennent acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Approuvent le débat d'orientation budgétaire 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2023.

Autorisent la Directrice à signer l'ensemble des documents et actes s'y rapportant et à mener toutes démarches nécessaires à la réalisation de la présente.

A l'unanimité – 26 voix pour

- Monsieur MAUREL déplore l'arbitrage retenu au vu de l'excédent dégagé en 2022. En effet, il a été fait le choix de diminuer la subvention versée par Sète Agglopôle méditerranée, alors que dans un contexte économique difficile où le prix de l'eau et la taxe sur les ordures ménagères ont augmenté, il eût été préférable de diminuer les tarifs de taxe de séjour.
- Monsieur MERIAU souligne que l'excédent budgétaire constaté traduit le travail fourni tout au long de l'année pour collecter la taxe de séjour et souhaite que ce travail se poursuive afin de continuer à optimiser les recettes sur le territoire.

4. Candidature de la ville de Marseillan au Label Famille plus

Madame Kelvine GOUVERNAYRE

Mes chers collègues,

Famille Plus est une démarche de qualité nationale née en 2006 portée par trois associations d'élus copropriétaires de la marque :

- l'Association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT),
- l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM)
- la Fédération des Stations Vertes de Vacances et Villages de Neige

Famille Plus est reconnu par les services de l'Etat en charge du tourisme.

Cette labellisation permet de rejoindre un réseau national pour augmenter la visibilité et la notoriété auprès de la clientèle famille. Elle permet de structurer l'offre de la commune et sa montée en gamme. Environ 120 communes sont actuellement labellisées.

Famille Plus apporte une réponse aux enjeux posés par l'accueil des familles et vise à répondre de façon optimale à leurs attentes et à celles des enfants de 3 à 12 ans. La prise en compte de leurs besoins se fait à tous les niveaux, puisqu'il s'agit d'une démarche globale qui associe les services de la Ville, de l'Office de tourisme et des prestataires.

L'animation de la démarche sera confiée à l'Office de tourisme Archipel de Thau qui constituera notamment le dossier de candidature, sensibilisera les prestataires touristiques à l'obtention de ce label et en assurera la promotion.

La labellisation Famille Plus de la Ville de Marseillan permettra aux professionnels touristiques qui le souhaitent de bénéficier de ce label, ils pourront ainsi se démarquer auprès de cette cible de clientèle fortement présente à Marseillan. En effet, un touriste sur deux vient en famille sur la destination Archipel de Thau (étude de clientèle touristique dans l'Archipel de Thau 2021 CRP / OTI).

Pour obtenir le label Famille Plus, les communes touristiques doivent répondre à des exigences communes, construites autour de 6 grands thèmes :

- L'accueil et l'information,
- les animations de la commune,
- les activités,

- la découverte et la sensibilisation à l'environnement et aux patrimoines,
- les hébergements, la restauration, les commerces et services
- les équipements, les transports et la sécurité.

Pour pouvoir prétendre au label Famille Plus, les communes doivent être adhérentes à l'une des trois associations copropriétaires de la marque et le maire doit adresser le dossier de candidature

La Ville de Marseillan étant membre de l'ANETT, la candidature à l'obtention de ce label doit toutefois faire l'objet d'une délibération officielle de la commune candidate.

Il est proposé que l'Office de Tourisme, en vertu de son statut d'établissement public puisse effectuer cette démarche.

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

Approuvent Cette démarche qualitative,

Autorisent l'Office de Tourisme intercommunal à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention du label Famille Plus et d'en assurer le suivi en ce qui concerne sa conservation.

A l'unanimité – 26 voix pour

Les décisions prises par la directrice depuis le dernier Comité de Direction dans le cadre de sa délégation de compétences

Madame Kelvine GOUVERNAYRE, vice-présidente de l'office de tourisme intercommunal Archipel de Thau destination Méditerranée (EPIC), s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Nous portons à votre connaissance toutes les décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction, dans le cadre de sa délégation de compétences.

Aussi, nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Référence	Date	Objet
2022-231	30/09/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec ETS MAISON TARBOURIECH - Billetterie Packages Individuels Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-232	30/09/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec la SCEA GAUJAL - Billetterie Packages Individuels Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-234	06/10/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'Association CAP BRASSENS Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-235	13/10/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec La Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau – Pour les Visites guidées du Théâtre Molière - Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-236	19/10/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'association ALLEGRE'THAU Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-237	19/10/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'association JAZZAMEZE Fixation de tarifs – autorisation de recettes

2022-238	19/10/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec SETE LOISIRS SAS Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-241	04/11/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec UNAENIME COLLECTIVE Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-243	14/11/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'Association GOSPEL UNIVERSITY CHOIR Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-246	16/11/2022	RH - Avenant 2 au contrat de travail de Madame Marie Verta - congé parental partiel prolongé - temps de travail à 80%
2022-246	21/11/2022	RH - Contrat CDI Marie Verta - prolongation du congé parental partiel
2022-247	16/11/2022	RH - Contrat de travail CDI - salariée détachée
2022-247	21/11/2022	RH - Contrat CDI - Jenny Teillet - Poste de directrice administrative et financière en remplacement d'un salarié parti
2022-248	28/11/2022	RH - Avenant 2 au contrat de travail CDI de Karine Heinz - Demande de temps partiel 80%
2022-249	02/12/2022	RH - Contrat de travail CDI - Responsable accueil BIT de Sète - temps plein - échelon 2.3 - Indice 2000
2022-250	06/12/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec la SAS LES TROIS 8 Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-251	09/12/2022	RH - Recrutement responsable accueil en remplacement d'un poste vacant - Aline Biguet CDI à compter du 01 01 2023
2022-252	14/12/2022	Convention HERAULT TOURISME SIT 34 - ANNEE 2022
2022-253	15/12/2022	RH - Nomination d'un nouveau régisseur titulaire, de mandataires suppléants pour la régie de recettes 746 - Billetterie boutique - Modificatif
2022-254	19/12/2022	RH - Délégation de signature de la directrice accordée à Jenny Teillet
2022-255	22/12/2022	Marché définition du schéma de développement touristique du territoire 2023-2028. Attribution du marché 20-3D-009 à la société VOLTERE
2023-001	02/01/2023	RH - Acte constitutif de la régie de recettes 746 - Billetterie boutique Sète - mise à jour suite nouveaux textes
2023-002	02/01/2023	RH - Nomination d'un nouveau mandataire suppléant, régie de recettes 746 - Billetterie boutique Sète
2023-003	10/01/2023	Ad°- Prise en charges frais de déplacement
2023-005	09/01/2023	Billetterie de spectacle - convention de mandat SAS Waou Production
2023-006	10/01/2023	Billetterie de loisirs - convention de mandat SASU les Bateaux de Soleil
2023-007	16/01/2023	Billetterie de spectacle - convention de mandat SAS Village 42
2023-008	20/01/2023	Fixation des tarifs des articles boutique
2023-009	16/01/2023	Prise en charge des frais de déplacement du personnel
2023-010	23/01/2023	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec la SCEA Domaine Saint André- Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2023-011	24/01/2023	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec La Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau –

		Pour les Visites guidées du Théâtre Molière - Fixation changement de tarifs – autorisation de recettes
2023-013	24/01/2023	Convention d'occupation domaine public Port Sud de France
2023-019	26/01/2023	Billetterie de spectacle - convention de mandat D2P Spectacle
2023-020	26/01/2023	Convention de partenariat SIT 34 avec Hérault Tourisme – 2023-2025

Questions diverses

- Monsieur RIBES souhaite avoir les coordonnées des agents susceptibles de pouvoir répondre aux questions ou transmettre des informations, utiles pour la commune de Montbazin.
- Monsieur HOUVION remercie l'équipe de l'OTI qui a participé, aux côtés des agents des thermes, au salon du thermalisme qui s'est déroulé à Paris, en janvier dernier.
- Monsieur MERIAU souhaiterait connaître les moyens mis en œuvre pour mesurer les bénéfices des formations suivies par les employés de l'OTI. Il demande que soit accentuées les formations pour les saisonniers, notamment à Balaruc-les-Bains afin de prendre en compte les spécificités du tourisme thermal.
- Tiphaine COLLET précise que plusieurs actions permettent d'évaluer les employés :
 - o Des audits sont réalisés à intervalle régulier ainsi que des audits mystères dans chaque BIT, effectués par des cabinets indépendants.
 - o L'ensemble des conseillers en séjour sont amenés à travailler dans les différents BIT ce qui leur permet d'être confrontés à une autre typologie de clientèle et de développer une capacité d'adaptation selon les connaissances acquises.
 - o Au moins 2 réunions par an sont réalisées avec l'ensemble du personnel afin d'échanger sur les différentes pratiques, d'avoir une connaissance des missions de chaque pôle tout en développant la cohésion de groupe. D'ailleurs, un séminaire a eu lieu en janvier dernier, dans l'intention de faire réfléchir tous les employés sur l'avenir de leurs métiers et du tourisme.
- Monsieur MAUREL demande si une projection a été faite sur 5 ans de l'OTI.
- Tiphaine COLLET précise qu'un cabinet vient d'être désigné et mandaté pour élaborer le prochain schéma touristique de l'OTI, qui définira la stratégie touristique du territoire pour la période 2023-2028. Ce nouveau schéma devra être en cohérence avec les objectifs des schémas touristiques de la Région et du Département.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h40.
La vice-présidente remercie les membres pour leur présence.

La séance est levée à 19h40

A Sète, le 14 février 2023

La Directrice,



Tiphaine COLLET

